



NOUVEAUTÉS AUX GITES DE LA RÉSIDENCE PYRÉNÉESA en 2010

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION 2010

(à renvoyer svp signé avec le paiement)

S.c.i PYRÉNÉES.A

09140 USTOU
TEL 05 61 04 80 59
N° SIRET 441 683 067 00017
Code APE 703 D



Conditions générales du contrat

LE BAILLEUR EST OBLIGE :

- a) de délivrer le logement en bon état d'usage et de réparation.
- b) De délivrer les meubles et éléments d'équipement en bon état de fonctionnement.
- c) D'assurer au locataire une jouissance paisible et la garantie des vices ou défaut de nature à y faire obstacle.
- d) De maintenir les locaux en état de service à l'usage prévu par le contrat en effectuant les réparations autres que locatives.
- e) De remettre gratuitement une facture au locataire qui en fait la demande.

OBLIGATION DU LOCATAIRE :

- a) De payer le loyer avant l'occupation du logement.
- b) D'utiliser paisiblement des locaux loués à leur destination.
- c) De répondre des dégradations ou des pertes survenues pendant le cours de la location.
- d) De prendre à sa charge l'entretien courant du logement, des meubles et des équipements.
- e) De ne pouvoir ni louer ni céder ni prêter les locaux, même temporairement, en totalité ou en partie.
- f) D'informer immédiatement le propriétaire ou le gérant, de tous désordres, dégradations, sinistres survenant dans les lieux loués.
- g) De respecter la circulation dans les parties communes.
- h) De renoncer à tous recours contre le propriétaire en cas de vol commis dans les lieux loués, interruption du service de l'eau, de l'électricité, trouble du voisinage.

DEPOT DE GARANTIE

Le montant du dépôt de garantie est indiqué aux conditions particulières du présent contrat.

Il n'est ni révisable, ni productif d'intérêts.

Il est destiné à être remboursé au locataire sortant, lors de son départ effectif déduction faite des sommes dues au bailleur ou dont celui-ci pourrait être tenu au lieu et place du locataire.

CLAUSES PENALES

En cas d'occupation des lieux après cessation du bail, l'occupant sera tenu de verser une indemnité égale au triple du loyer hebdomadaire jusqu'à la date de son départ.

ETAT DES LIEUX

Il sera remis un état des lieux d'entrée en même temps que la remise des clés. Et relevé d'index des compteurs de fourniture électriques

L'état des lieux de sortie est réalisé en présence des deux parties au moment du départ du locataire. Et relevé des index du compteur électrique.

INVENTAIRE DES MEUBLES

Un inventaire des meubles et objet mobiliers faisant partie de la location est obligatoirement annexé au contrat.

Il est contradictoirement visé en début de location sous la responsabilité du locataire.

A défaut de vérification contradictoire, c'est l'état du bailleur qui sera présumé faire foi de l'état réel des lieux et des meubles.

Conditions particulières du contrat

LOCATION

la location est effective après confirmation écrite et règlement du prix de la location, à savoir 30% d'arrhes, le solde sera réglé 15 jours avant le début du séjour. Tous soldes non acquittés passé ce délai peuvent entraîner l'annulation pure et simple de la location sur décision du bailleur, et les arrhes versées lors de la réservation ne seront pas restituées, (sauf cas de force majeure)

Le non-respect de ces conditions entraîne l'annulation de la location par décision du bailleur du fait du client.

Les studios et appartements ne peuvent être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui pour lequel ils ont été conçus.

DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est consenti pour une durée fixée sur la fiche de police et la confirmation de réservation, commençant à courir

Le premier jour à 16h et se terminant le dernier jour à 10h pour les locations hebdomadaires.

Pour les Week-ends du vendredi 10h au dimanche 18h

TARIFS

Le tarif applicable est celui indiqué lors de la réservation. (Tarifs affichés) le prix comprend la mise à disposition de l'appartement Ou du studio entièrement équipé. Eau c/f, électricité, Plaque de cuisson, micro ondes-four, cafetière, aspirateur batterie de cuisine, etc... LE LINGE DE LIT équipé de : taies d'oreiller, couvertures polaires, couettes, draps, **seul le linge de maison et de toilette ne sont pas fourni.**

Aux tarifs sont exclus : 1la taxe de séjour = à 0,31cts d'euro par nuitée par personnes. Et l'électricité durant les mois de : Décembre, Janvier Février et Mars, le Paiement : LES CHEQUES VACANCES SONT ACCEPTES. Tous paiements non réglés 15 jours avant la date de possession des lieux devront être acquittés en espèces.

OPTIONS DE LOCATIONS A NEGOCIER LORS DE VOTRE DEMANDE :

Vous pouvez opter pour :

- 1 Séjour Gastronomique à négocier lors de votre demande. (Restaurants les + cotés)
- 1 Séjour de Remise en forme à la station thermale d'AULUS les BAINS
- 1 Séjour SKI (Remontées mécaniques et repas de midi compris)
- 1 Séjour Randonnées avec accompagnateur diplômé
- 1 Séjour Pêche avec accompagnateur (Location du matériel et carte de pêche vacances)

MISE A DISPOSITION ET INVENTAIRE

Vous prendrez possession de votre logement à partir de 16 heures. le jour de votre arrivée.

Il vous sera demandé une caution de : 300€ cette caution est remboursable à votre départ après état de lieux.

Le logement est mis à votre disposition en parfait état de propreté, pendant votre séjour, son entretien est à votre charge et vous devez le rendre propre et en ordre, dans le cas contraire un supplément de 15€ vous sera facturé pour le ménage. Vous pouvez demander que l'on exécute le ménage de fin de séjour se renseigner à l'accueil.

Le coût est de 15€. L'horaire du jour de départ est prévu à 10 heures.

L'état des lieux sera fait à votre demande le jour du départ à la suite duquel la caution vous sera restituée sous déduction des objets manquants, détériorés, EN CAS DE PERTE DE CLEF, une somme de 50€ sera facturée.

UNE SALLE EST A VOTRE DISPOSITION

Cette salle comprend : cheminée, évier, bar, lave vaisselle, couvert verre et vaisselle sont à disposition.

CETTE SALLE est sur la demande du client mise à disposition sous sa responsabilité, toute détérioration lui sera facturée. Approvisionnement du bois pour la cheminée : Le 8^{ème} de stère sera facturé à raison du cours local. (en 2010 = 17€)

UN LOCAL LAVERIE EST A VOTRE DISPOSITION.

Lave linge et sèche linge, fer et table à repasser.

RESPONSABILITE

LA RESIDENCE PYRENEES.A ne saurait être engagée en cas de vols ou de dégradation d'effets personnels dans la Résidence Tant dans le logement que dans les parkings et les locaux communs.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des accompagnants et devront respecter les consignes affichées à l'accueil.

Par mesure d'hygiène nos amis les bêtes ne sont pas acceptées.

MODIFICATION DE CONTRAT

Avant le début du séjour, PYRENEES.A accepte certaines modifications « dates, type de logement, » selon disponibilités, moyennant une somme forfaitaire de 15€.

ANNULATION

Vous pouvez être contraints d'écourter ou de renoncer à votre séjour. Tous départs anticipés ne donnent droit à aucun remboursement. L'annulation devra être notifiée par courrier recommandé, date de réception valant date d'annulation.

Au titre de frais d'annulation nous retenons sur le prix du séjour :

30% si vous annulez 29 jours avant le début du séjour

50% si vous annulez 14 jours avant le début du séjour

75% si vous annulez 08 jours avant le début du séjour

100% si vous annulez 3 jours avant le début du séjour

(remboursement sur justificatifs pour les cas de force majeure « décès, hospitalisation, accident,... »)

LA SCI PYRÉNÉES A SE RÉSERVE LE DROIT DE TOUTES MODIFICATIONS (2feuilles)

POUR ACCORD, Le

Lu et approuvé /

NOM :

PRÉNOM:

Contact téléph

SIGNATURE DU
LOCATAIRE :

le gérant CHRISTIAN BATUT

ou

HUGUETTE BATUT

USTOU LE :

SIGNATURE DU
BAILLEUR